

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-Séance du 25.09.03 Convocation du 17.09.03

Compte rendu affiché 26 septembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Modification du  
Tableau des Effectifs.**

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 27	
votants 28	

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

**Absents représentés :** Mme WYMANN par Mme BOUHEY.

**Absent excusé :** M. FERNANDES.

Madame l'Adjointe déléguée explique que le prolongement de la réorganisation des services qui se met en place, le Conseil Municipal est invité à adopter la modification du tableau des effectifs de la commune.

Elle fait en conséquence les propositions suivantes seront faites :

- 1) Création d'un poste d'agent administratif 20/35<sup>ème</sup>.
- 2) Création d'un poste d'agent d'entretien à temps complet.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts des agents administratifs territoriaux et des agents d'entretien territoriaux,
- Vu les avis de déclaration de postes effectuées auprès du Centre de Gestion,
- Considérant la réorganisation en cours,
- Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs :
  - Création d'un "poste permanent à 20/35<sup>ème</sup> d'agent administratif - Echelle II IB 245 à 343
  - Création d'un "poste permanent à temps complet d'agent d'entretien - Echelle II IB 245 à 343
- Dit que la dépense correspondant à ces créations est prévue au budget communal au chapitre 012, articles 64111, 64112, 64117 et suivant,
- Dit que ces mesures sont d'effet immédiat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 septembre 2003

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 9 octobre 2003  
- de la publication le 10 octobre 2003  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 9 octobre 2003